



PREFET DE LA CREUSE

Guéret, le 16 décembre 2011

## Communiqué de presse

### Sécheresse 2011 Reconnaissance de la Creuse au titre des calamités agricoles

Le Ministre de l'Agriculture a confirmé et élargi le 15 décembre 2011 la reconnaissance de la Creuse au titre des calamités agricoles pour la sécheresse 2011, en validant l'intégralité des analyses et des propositions établies par le Préfet de la Creuse.

Cette décision clôt la procédure exceptionnelle ouverte à la demande du Président de la République dès le mois de mai dernier. Celle-ci a permis, pour la première fois, le versement d'acomptes aux agriculteurs, dès le 15 septembre, pour faire face à l'urgence des situations.

Ainsi, le taux de pertes fourragères, évalué dans un premier temps au mois de juillet à 30 % pour l'ensemble du département est porté à 35 %, avec des secteurs sur-côtés à 40 ou 45 % de pertes.

D'ores et déjà, cette augmentation des taux permettra de trouver des solutions favorables, pour des exploitations qui étaient déclarées inéligibles jusque-là.

**Au total, le département de la Creuse sera bénéficiaire d'une enveloppe de 14,05 M€.**

Conformément aux engagements pris par le Président de la République le 9 juin dernier, les soldes des indemnisations seront versés aux agriculteurs creusois avant le début du mois de février, en complément des 3,7 M€ déjà versés à la date du 15 septembre 2011.

Ces indemnisations s'inscrivent dans le plan gouvernemental en faveur de l'élevage : report des échéances de prêts contractés par les éleveurs dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture, dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, versement anticipé de 3,7 milliards d'euros d'aides de la PAC au 17 octobre complété par le versement de 3,5 milliards d'euros à partir du 1er décembre.

Le Préfet,

Signé Claude Serra